

On vous dit tout sur le DPE et l'Audit Énergétique



Expositive, démonstrative, active, expérientielle : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 350,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples)
durant le parcours permettant de
s'auto-évaluer et avec le formateur
collectivement : quiz (jeux dynamiques),
participation et réponses aux questions
du formateur.

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de
formation

PARTICIPANTS



PUBLIC

Propriétaire ou Maître d'ouvrage : Gestionnaire de patrimoine.

Donneurs d'ordre : Architecte, maître d'oeuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Agent immobilier : Administrateur de bien, syndic de copropriété ou
transactionnel.

Cette formation permet également de répondre aux obligations de formation
dans le cadre de la loi ALUR (thématique Juridique).



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Comprendre les généralités et le contexte réglementaire du DPE et de l'Audit
Énergétique réglementaire dans les bâtiment à usage d'habitation dits
"passoires énergétiques" ;

Identifier les enjeux et responsabilités d'un propriétaire vis-à-vis des DPE et
Audits ; Comprendre les responsabilités du propriétaire concernant les
diagnostiqueurs

Savoir lire, comprendre et interpréter un rapport DPE ; Savoir lire, comprendre
et interpréter un rapport Audit Énergétique réglementaire

Connaitre les actions à pouvoir engagées et les aides financières mobilisables.





PROGRAMME

Introduction et informations générales sur le cadre réglementaire ; Focus DPE ; Focus Audit des "passoires énergétiques" ; Les responsabilités et obligations des propriétaires et maîtres d'ouvrage ; Comprendre comment est établi un rapport DPE et l'interpréter ; Comprendre comment est établi un rapport Audit et l'interpréter ; Les actions à engager suite à la réception d'un rapport et les aides financières mobilisables



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience reconnue dans le domaine



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur ou en visioconférence. Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, ...). Animation des séances en visio avec des mises en situation et quizz dynamiques.

Matériel requis pour la formation en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation Plus d'infos sur

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :

Variable non renseignée %

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

